

Conseil Municipal du 03 février 2017 - 20 h 30
COMPTE RENDU N°24

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - E. BONAFE - F. BONNE - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - R.M. SIFFRE - S. SILHOL- I. SILHOL - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés :

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 15 décembre 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur de frappe s'est glissée dans le point 15 du compte rendu. Il convient de lire pour le prix 2017 de l'abonnement de l'assainissement 37 €.

Les observations formulées sont adoptées et le PV de la réunion du 15 décembre est adopté à l'unanimité.

03 – Parcelle Hangar communal

Monsieur SEIGNOUREL informe le Conseil Municipal que la parcelle dans laquelle le hangar communal est situé a du mal à se vendre du fait de la présence du transformateur électrique et d'une servitude de passage EDF.

Il propose au Conseil de redécouper la parcelle avec celle d'en dessous dans laquelle se trouve le petit jardin communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer à la vente le hangar pour démontage au prix de 10 000 euros et décide de mandater Monsieur le Maire pour discuter avec le propriétaire voisin de la cession de la pointe de la parcelle.

04 – Location Ancienne poste

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal que la Société d'Economie Mixte Locale « La Pérotoise des eaux » demande la location du local communal de l'ancienne poste à compter du 01/01/2017. A titre indicatif, le loyer de coiffure Martine s'élève à 360.77 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de louer ce local au prix de 300 € par mois à compter du 01/02/2017.

05 – Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Madame Laurence TOSELLO-PACE, adjoint administratif 2^{ème} classe de passer de 17.5h par semaine à 21h par semaine.

Compte tenu du surcroît de travail engendré par l'agence postale, Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le contrat de Madame TOSELLO-PACE à 21h par semaine.

06 – Convention Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental concernant une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif, la protection de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.

La convention proposée définit les modalités de la mission d'assistance technique à savoir :

- L'assistance pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées
- La mise en place, la validation et l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- L'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- L'assistance à la programmation de travaux,

- L'assistance pour l'évaluation de la qualité du service assainissement RPQS
- L'assistance pour l'élaboration des programmes de formation des personnels

Le coût de la mission d'assistance est de 0.80€ parhabitant soit 904€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'assistance technique du Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

07 – Convention Ecole de Musique Municipale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à passer avec la commune de Fontès concernant un partenariat entre l'école de musique et l'animation autour du totem Fontésol « la Renarde à pattes noires ».

La commune de Péret s'engage à gérer l'ensemble musical à raison d'une répétition par mois dans les locaux communaux avec le prêt du parc instrumental de Péret.

La participation financière annuelle pour la commune de Fontès pourrait être de 475 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à passer entre la commune de Péret et celle de Fontès.

08 – Compte administratif service des eaux et assainissement

- Compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 du service des eaux et assainissement dressé par le receveur et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du service des eaux et assainissement.

- Compte administratif

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du service des eaux et assainissement comme suit :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report N-1		54 560.82		24 410.14
Réalisation de l'exercice	172 327.40	201 935.21	94 636.45	96 958.22
Total	172 327.40	256 496.03	94 636.45	121 368.36
Résultat de clôture		84 168.63		26 731.91
Reste à réaliser			377 018.88	325 154.59
Résultats cumulés		84 168.63	25 132.38	

Excédent d'exploitation : 84 168.63 €

Déficit y compris reste à réaliser d'investissement : 25 132.38 €

Monsieur le Maire quitte la séance comme l'exige la loi et Monsieur AZAM prend la présidence de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du service des eaux et assainissement.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

- Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation 2016 comme suit :

Affectation de l'excédent d'exploitation 59 036.25 euros au compte 002 (affectation à l'excédent reporté) et 25 132.38 euros au compte 1068 (recettes d'investissement).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- **Affectation de l'excédent d'exploitation 59 036.25 euros au compte 002 (affectation à l'excédent reporté) et 25 132.38 euros au compte 1068 (recettes d'investissement).**

09 – Budget service des eaux et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2017 du service des eaux et assainissement.

- Annexe 1 Section d'exploitation
- Annexe 2 Section d'Investissement

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017 du service des eaux et assainissement.

10 – Débat d'orientation budgétaire budget commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre sur les projets de l'année concernant le budget prévisionnel 2017 de la commune.

Le Conseil Municipal décide de réaliser en 2017 :

- **Des travaux de voirie**
- **La rénovation des logiverts**
- **Des travaux en régie**
- **D'acheter du matériel et du mobilier pour les services techniques et les écoles**
- **Des travaux d'économie d'énergie avec Hérault Energies**

11 – Archives départementales

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal d'un courrier du Pole archive du Centre de Gestion de la Fonction Public Territoriale de l'Hérault concernant les archives modernes (antérieure à 1982) de la commune de Péret.

La commune possède 8 registres de délibérations de plus de 100 ans qu'il serait judicieux de déposer aux archives départementales afin de les préserver et de compléter le fonds des archives communales qui y sont déjà conservées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer les 8 registres de délibérations de plus de 100 ans aux archives départementales.

12 – Commission agriculture Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC) relatif à un projet de commission agriculture.

En effet, la commission Aménagement, Environnement et Développement durable souhaite apporter une attention plus particulière au secteur agricole et créer un groupe de travail spécifique.

La CCC invite la commune à désigner un membre pour siéger dans cette nouvelle instance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Dominique ZARAGOZA membre de la commission Aménagement Environnement et Développement durable.

13 – Réhabilitation cœur du village

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avant-projet concernant la réhabilitation du cœur du village pour un montant estimatif de 930 000 € HT soit 300 000 € pour l'acquisition et 630 000 € pour les travaux.

Le Conseil est invité à approuver le projet et à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet relatif à la réhabilitation du cœur du village d'un montant prévisionnel de 930 000 € HT.

Un groupe de travail est créé :

L. SEIGNOURE, F. BONNE, I. SILHOL, J. AZAM, S. SILHOL, M. De BIASIO, D. ZARAGOZA, E. BONAFE, J. CASTES.

- Trois entreprises ont été consultées pour la maîtrise d'œuvre de ce projet :
 - BEI Bureau d'Etude Infrastructure : 8.75 %
 - OTCE infra : 9.1%
 - CETUR LR : 8 %

Il convient de retenir le bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de choisir le bureau d'étude CETUR LR pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

14 – Règlement cantine

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée 2016 les parents d'élèves doivent inscrire leur enfant à la cantine une semaine à l'avance dans un soucis de commande de repas

auprès du traiteur.

Ce système pose un problème en cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie. Certains parents réclament un remboursement du ticket ou le droit de récupérer le repas payé.

Il convient de modifier l'article 2 du règlement de la cantine afin de préciser si oui ou non le ticket de cantine sera redonné en cas d'absence de l'enfant sur justificatif médical au-delà de x jours.

Madame SILHOL précise que concernant les abonnements cantine, il est actuellement prévu par le règlement un remboursement en cas d'absence supérieure à 3 semaines consécutives.

Le Conseil Municipal va contacter les autres communes de la Communauté de Communes du Clermontais avant de prendre une décision.

15 – Bien sans maitre

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un arrêté préfectoral relatif à la liste des immeubles présumés vacants et sans maitre sur le territoire de la commune de Péret.

Trois parcelles sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune. Il s'agit de la parcelle B206 située place du fort sous le porche, C121 (833m²) et C122 (527m²) situées au lieu-dit Les Laurières.

Dossier ajourné

16 – Matériel Peyral

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un sinistre survenu à la salle Le Peyral lors d'une location par Monsieur Luc SEIGNOUREL. 9 plateaux de tables rondes ont été endommagés.

Les plateaux ont un prix unitaire de 147 € HT ; le montant du sinistre s'élève à 1395.22 € HT soit 1674.26€ TTC.

Monsieur SEIGNOUREL ayant déposé en mairie un chèque correspondant au montant du remplacement des plateaux, il convient de délibérer afin d'autoriser la trésorerie à encaisser le chèque.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la Trésorerie à encaisser le chèque de Monsieur SEIGNOUREL.

17 – Cession terrain Les Près

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 28 avril 2016 concernant la cession de parcelles au lieu-dit Les Près.

Il convient de préciser que sur la superficie de la parcelle C1488 de 7135 m² appartenant aux consorts PALOC, seul 2700 m² seront cédés en échange de 900m² soit 3 parcelles de 300m² environ chacune dans le futur lotissement communal « des près ».

Pour mémoire, la délibération du 28 avril 2016 portait également sur la parcelle C78 d'une superficie de 9920 m² appartenant aux consorts BOISSIERE qui sera échangée contre plusieurs parcelles d'un total de 3300 m² dans le futur lotissement communal Les Près.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les cessions avec les consorts PALOC et BOISSIERE.

18 – Transfert compétences PLU – CCC

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal un courrier de la préfecture de l'Hérault relatif aux dispositions de la loi ALUR en matière de compétence de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il ressort de ce dispositif que la commune qui souhaite s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Clermontais doit délibérer avant le 26 mars 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du clermontais.

19 – Location Gîte communal

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Nicolas DEL-ROX du gîte communal G5 situé au-dessus de la mairie au 31/01/2017.

Il informe le Conseil que Madame Agnès ROUBERT se porte candidate pour reprendre la location au 01/03/2017.

Pour mémoire, le montant de la location 2017 est de 400.22 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la location du gîte G5 à Madame Agnès ROUBERT.

20 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

13/12/2016 Vente par M Stéphane SOUQUIERE d'un terrain à bâtir situé chemin des roques à Urbana
13/12/2016 Vente par M Bernard CUSSOL d'un terrain à bâtir situé au lieu-dit Les aires vieilles à
TFImmobilier

16/12/2016 Vente par Mme Helene WALLERFELT d'une maison d'habitation située 4 rue P. Valéry
à M et Mme Christophe MONCIEUX

05/01/2017 Vente par M Joël ROCH d'une maison d'habitation située 3 rue St Exupéry à J2TP

19/01/2017 Vente par M Mario ALCAINO d'une maison d'habitation située 15 chemin des roques à
M Manuel PERMINGEAT

19/01/2017 Vente par M Manuel PERMINGEAT d'une maison d'habitation située 12 place G.
Clemenceau à M Adrien IGUNET

b) Autres Décisions

Décision du Maire 2017/01 et 02 portant signature d'un marché pour les travaux de rénovation /
Réaménagement intérieur au Logiverts de Malhubert

Décision du Maire 2017/03 portant signature d'un marché pour les travaux de mise en conformité
réhabilitation des ouvrages et amélioration du réseau AEP – Lot n°7

21- Questions diverses

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC